

DES Nouvelles du C.A.

N° 319(extraordinaire), 13 avril 2005, Volume 2, n° 4

Processus de nomination à la direction des Études

Le directeur actuel, monsieur Pierre Harrison, ayant annoncé qu'il a été nommé directeur général au Collège de Maisonneuve, le Cégep mettra en place un processus de sélection et de consultation respectueux des façons de faire habituelles, en vue de la nomination du nouveau ou de la nouvelle titulaire.

Résumé sommairement, le processus prévoit la formation d'un comité de sélection représentatif, la consultation de la Commission des études à la fois sur le profil et sur la candidature retenue par le comité de sélection, la passation de tests psychométriques et la vérification des références.

Font partie du comité de sélection formé :

- le directeur général, monsieur Jean-Denis Asselin, qui en sera le président;
- le président du Conseil d'administration, monsieur Gérald Lizée;
- madame Louise Huneault, ex-présidente du Conseil, représentante des membres de l'externe;
- madame Lilia Selhi, enseignante, représentante des membres de l'interne
et
- monsieur Simon Lafrance, étudiant et représentant des membres de l'interne.

Le directeur des Ressources humaines du Cégep, monsieur Jacques Roussil, accompagnera le comité tout au long du processus.

Le poste fera l'objet d'un affichage du 22 avril au 9 mai prochain.

Monsieur Harrison quittera le Vieux Montréal à compter de la mi-mai 2005. Le conseil d'administration doit procéder à la nomination du nouveau directeur des Études ou de la nouvelle directrice le 15 juin prochain.

Il est prévu que la vacance à la direction des Études se terminera au début de la prochaine session, à l'automne. Le directeur général, monsieur Jean-Denis Asselin, assumera l'intérim.

Modification du calendrier scolaire

Selon le Règlement sur le régime des études collégiales, en vertu de l'article numéro 18, une session d'études doit comporter 82 jours. Pour respecter cette obligation, il est convenu que le Collège mène les consultations nécessaires auprès des instances et des partenaires afin de modifier le calendrier scolaire.

L'objectif est de développer une solution optimale, qui tiendra compte à la fois des besoins pédagogiques, des obligations contractuelles et des nécessités organisationnelles. Ces dernières sont principalement reliées aux délais requis pour la production des bulletins des élèves, aux inscriptions à la session d'automne, à la confection des horaires de la prochaine session, etc.

Avant le début de la grève, 29 jours de session ont été complétés. Au total, 53 jours restent à compléter pour atteindre les 82 jours de session réglementaires. La grève des étudiants aura duré 30 jours.

Considérant l'importance du nombre de jours à reprendre, c'est le conseil d'administration qui adoptera le calendrier scolaire modifié, le 27 avril prochain.

Il est d'ores et déjà entendu que le Cégep fera tout en son possible pour éviter que la session déborde au mois d'août prochain, une nouvelle interruption à la présente session n'étant pas souhaitable au plan pédagogique.

Prochaines réunions du Conseil

Outre cette réunion, le 27 avril prochain, pour adopter le calendrier scolaire modifié par suite des grèves des étudiants et des différentes catégories de personnel du Cégep, le Conseil se réunira les 1er et 15 juin prochains.

Le Bulletin de Nouvelles du C.A. est publié par la direction des Communications et des Affaires corporatives